

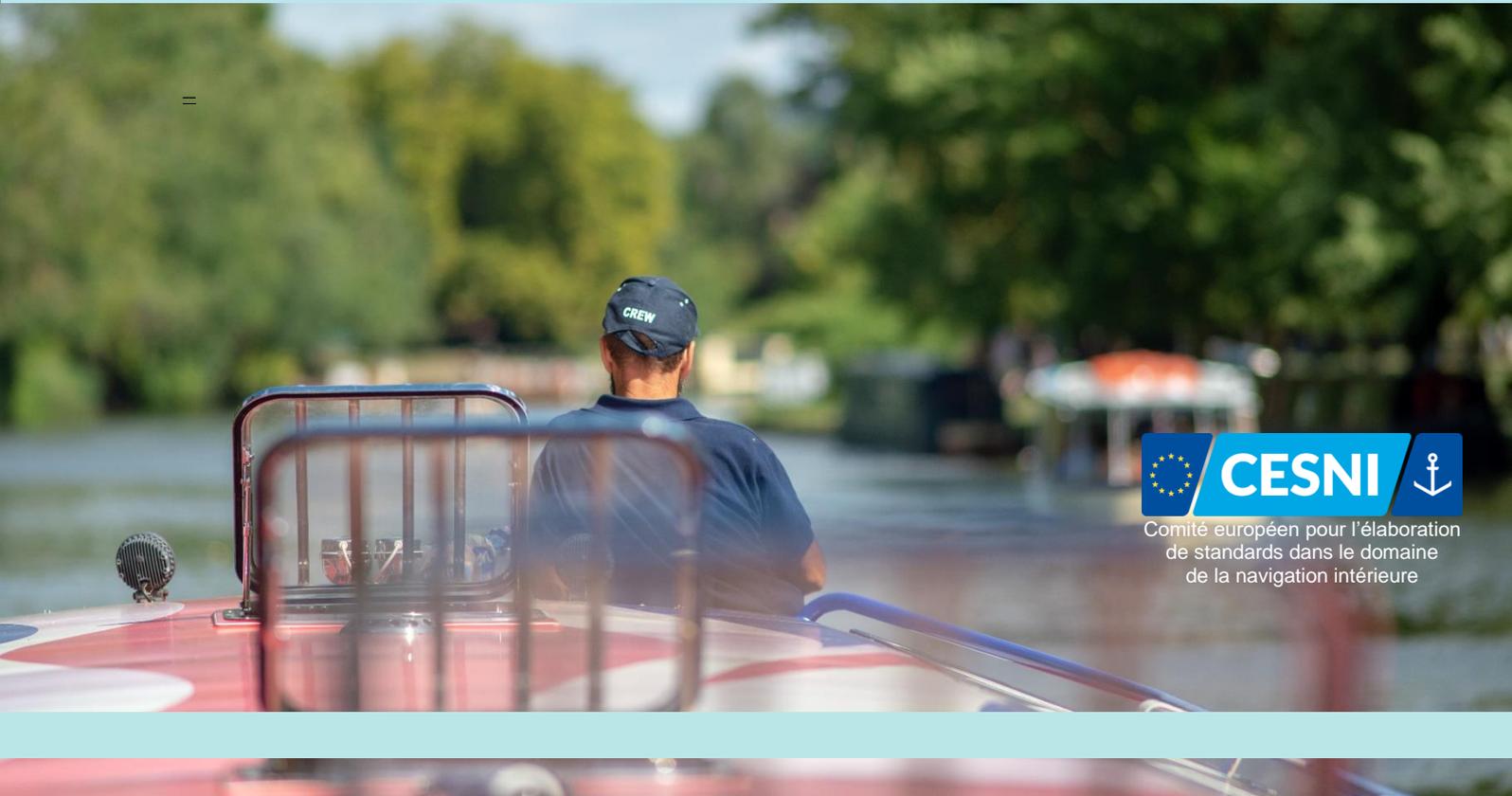
# FAQ

QUESTIONS  
FREQUENTES

## INTERPRETATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES STANDARDS ES-QIN

Standard européen pour les qualifications en navigation intérieure  
(ES-QIN)

Octobre 2021



Comité européen pour l'élaboration  
de standards dans le domaine  
de la navigation intérieure

# REMARQUES PRÉLIMINAIRES RELATIVES AUX FAQ

L'interprétation du CESNI est donnée sans préjudice de l'interprétation de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) ou de tout autre tribunal compétent.

L'interprétation du CESNI est une clarification et non une modification des standards.

## CONTACT

Comité européen pour l'élaboration de standards dans le domaine de la navigation intérieure (CESNI)  
Secrétariat de la Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR)

2, Place de la République – CS10023

67082 Strasbourg Cedex

France

Email : [comite\\_cesni@cesni.eu](mailto:comite_cesni@cesni.eu)

Web : [www.cesni.eu](http://www.cesni.eu)

Tous droits réservés

© Octobre 2021

© Photo : Adobe Stock

# SOMMAIRE

1	PARTIE I, CHAPITRE 2, STANDARDS DE COMPÉTENCE POUR LE NIVEAU DE COMMANDEMENT (SUPERVISION) .....	5
2	PARTIE II, CHAPITRE 1, STANDARDS POUR L'EXAMEN PRATIQUE REQUIS POUR L'OBTENTION D'UNE AUTORISATION SPÉCIFIQUE POUR LA NAVIGATION AU RADAR .....	6
3	PARTIE III, CHAPITRE 1, EXIGENCES TECHNIQUES ET FONCTIONNELLES APPLICABLES AUX SIMULATEURS DE CONDUITE DES BATEAUX ET AUX SIMULATEURS RADAR DANS LA NAVIGATION INTERIEURE .....	7
4	PARTIE III, CHAPITRE 2 : STANDARDS POUR LA PROCEDURE ADMINISTRATIVE POUR L'AGREMENT DE SIMULATEURS DE CONDUITE DES BATEAUX ET DE SIMULATEURS RADAR.....	9
5	PARTIE IV, ANNEXE 2, DEUXIÈME PHRASE .....	10
6	PARTIE V, CHAPITRES 1 ET 2, STANDARDS POUR LES CERTIFICATS DE QUALIFICATION DE CONDUCTEUR, LES CERTIFICATS DE QUALIFICATION D'EXPERT EN GNL, D'EXPERT EN NAVIGATION A PASSAGERS ET LES LIVRETS DE SERVICE COMBINÉS AUX CERTIFICATS DE QUALIFICATION .....	11
7	PARTIE V, CHAPITRES 1 ET 2, TEXTE LIBRE POUR LES CODES 07 A 09 (RESTRICTIONS ET MESURES D'ATTENUATION LIEES A L'APTITUDE MEDICALE) .....	12
8	PARTIE V, CHAPITRES 1, 2 ET 4, CERTIFICAT DE QUALIFICATION DE CONDUCTEUR, CERTIFICAT DE QUALIFICATION D'EXPERT EN GNL OU EN NAVIGATION A PASSAGERS, LIVRET DE SERVICE COMBINÉ AVEC DES CERTIFICATS DE QUALIFICATION ET LIVRET DE SERVICE .....	13
9	PARTIE V, CHAPITRES 1, 2, 4 ET 5, STANDARDS POUR LES MODÈLES DE DOCUMENTS DES ÉQUIPAGES.....	14
10	PARTIE V, CHAPITRE 2, STANDARDS POUR LE LIVRET DE SERVICE COMBINÉ AVEC DES CERTIFICATS DE QUALIFICATION.....	15

11	PARTIE V, CHAPITRE 2, STANDARDS POUR LE LIVRET DE SERVICE COMBINÉ AVEC DES CERTIFICATS DE QUALIFICATION.....	16
12	PARTIE V, CHAPITRES 2 ET 4, STANDARDS POUR LE LIVRET DE SERVICE COMBINÉ AVEC DES CERTIFICATS DE QUALIFICATION ET STANDARDS POUR LE LIVRET DE SERVICE.....	17
13	PARTIE V, CHAPITRE 5, STANDARDS POUR LE LIVRE DE BORD .....	19

# 1 PARTIE I, CHAPITRE 2, STANDARDS DE COMPÉTENCE POUR LE NIVEAU DE COMMANDEMENT (SUPERVISION)

La partie I, chapitre 2 (Standards de compétence pour le niveau de commandement, section 0 (Supervision) est rédigée comme suit :

***Les personnes souhaitant obtenir la qualification de conducteur doivent démontrer les compétences énoncées aux points 0.1 à 7.4 ci-après, sauf si elles ont passé l'une des étapes suivantes :***

- *avoir terminé un programme de formation approuvé reposant sur les standards de compétence pour le niveau opérationnel ;*
- *avoir passé avec succès une évaluation des compétences réalisée par une autorité administrative et destinée à vérifier le respect des standards de compétence pour le niveau opérationnel.*

L'interprétation suivante s'applique :

« Les personnes qui ont passé l'une des étapes précitées doivent seulement apporter la preuve des qualifications énoncées aux sections 1.1 à 7.4. Toutes les autres personnes doivent en outre apporter la preuve des qualifications énoncées aux sections 0.1 à 0.7. »

## 2 PARTIE II, CHAPITRE 1, STANDARDS POUR L'EXAMEN PRATIQUE REQUIS POUR L'OBTENTION D'UNE AUTORISATION SPÉCIFIQUE POUR LA NAVIGATION AU RADAR

Les points 12 et 16 de la première partie des standards (1. Compétences spécifiques et situations d'évaluation) prévoient l'élément d'examen suivant pour évaluer la capacité du candidat à appliquer les règles régissant l'utilisation du radar :

N°	Compétences	Élément d'examen
12	4.1	assurer la coopération entre la personne à la barre et la personne qui utilise les installations radar de navigation en fonction de la visibilité et des caractéristiques de la timonerie ;
16	4.1	donner des ordres à la personne à la barre, y compris vérifier les connaissances et les compétences requises de la personne ;

Comment ces éléments doivent-ils être évalués dans le cas d'un examen pratique sur un simulateur agréé équipé d'une timonerie dont une partie est conçue pour la navigation au radar par une seule personne, comme indiqué dans l'ES-TRIN, conformément à l'exigence technique n° 13 énoncée dans l'ES-QIN, partie III, chapitre 1 ?

Les examinateurs qui utilisent un simulateur agréé comme outil d'examen devraient inviter le candidat à décrire quelle communication entre l'opérateur du radar et la personne à la barre (instructions et réponses éventuelles) pourrait être considérée comme appropriée à bord d'un bateau qui n'est pas équipé d'une timonerie dont une partie est conçue pour la navigation au radar par une seule personne, comme indiqué dans ES-TRIN.

Pour cette évaluation spécifique, il n'est pas nécessaire que les simulateurs agréés soient équipés de dispositifs distincts pour :

- 1) l'utilisation du radar et
- 2) la détermination du cap et de la vitesse du bâtiment.

Les examinateurs pourraient également installer le candidat dans le local de l'opérateur afin de lui donner accès à l'écran radar. Le candidat pourrait donner des instructions à l'examineur dans la timonerie par radiotéléphone. L'examineur doit suivre les instructions. Le candidat doit anticiper l'action de l'examineur et la corriger, si nécessaire.

### 3 PARTIE III, CHAPITRE 1, EXIGENCES TECHNIQUES ET FONCTIONNELLES APPLICABLES AUX SIMULATEURS DE CONDUITE DES BATEAUX ET AUX SIMULATEURS RADAR DANS LA NAVIGATION INTERIEURE

Le point 43 des standards définit comme suit le niveau de qualité des exigences techniques pour la section et les dimensions de l'image :

N°	Objet	Niveau de qualité des exigences techniques	Procédure d'évaluation	Simulateur de conduite	Simulateur radar
43.	Section et dimensions de l'image	Le système de visualisation permet une vue circulaire panoramique (360 degrés). Le champ de vision horizontal peut être obtenu au moyen d'une vue fixe d'au moins 210 degrés et d'une ou de plusieurs vues supplémentaires commutables pour le reste de l'horizon. La vue verticale permet une visualisation vers le bas jusqu'à l'eau et vers le haut jusqu'au ciel, telle qu'elle serait possible depuis le véritable poste de gouverne dans la timonerie.	Contrôle visuel du simulateur en fonctionnement.	x	

La vue fixe doit être d'au moins 210 degrés. **Ces 210 degrés s'entendent-ils comme ininterrompus ?**

Par exemple, si un simulateur offre une vue vers l'avant de 180 degrés et une vue secondaire vers l'arrière de 60 degrés, ces vues en arc de 240 degrés au total sont-elles conformes à l'exigence du point 43 ?

L'exigence de 210 degrés concerne la vue vers l'avant qui va au-delà d'une vue à 90 degrés des deux côtés. **Un moniteur pour la vue vers l'arrière ne peut pas être utilisé pour compenser la vue à 210 degrés.** Le simulateur mentionné en exemple ne serait donc pas conforme au niveau de qualité prévu par l'exigence technique du point 43. Toutefois, des interruptions mineures de l'arc visible, par exemple des interruptions dues aux cadres des moniteurs, sont jugées normales et peuvent être acceptées.

Concernant la ou les vues supplémentaires commutables en plus de la vue fixe : un simulateur avec 1) une vue tournante ininterrompue de 360 degrés et 2) une vue extérieure de 210 degrés nécessite-t-il tout de même des vues supplémentaires, par exemple vers la poupe ?

Un système avec une vue horizontale circulaire (360 degrés) doit continuellement calculer l'environnement. Si le système de visualisation affiche une vue de 210 degrés vers l'avant, les 150 degrés manquants pour la vue horizontale circulaire doivent être obtenus par des vues commutables. **Si une vue à 360 degrés est déjà affichée, aucune autre vue commutable n'est nécessaire.**

## 4 PARTIE III, CHAPITRE 2 : STANDARDS POUR LA PROCEDURE ADMINISTRATIVE POUR L'AGREMENT DE SIMULATEURS DE CONDUITE DES BATEAUX ET DE SIMULATEURS RADAR

(...)

*L'autorité compétente doit s'assurer que les exigences minimales spécifiées dans le standard pour les exigences techniques et fonctionnelles applicables aux simulateurs sont vérifiées conformément à la procédure de test pour chaque rubrique. Pour cet exercice, l'autorité compétente doit utiliser des experts indépendants de l'entité effectuant le programme de formation. Les experts doivent documenter le contrôle de conformité pour chaque rubrique. Si les procédures de test confirment que les exigences sont remplies, l'autorité compétente doit agréer le simulateur. L'agrément doit spécifier pour quelle évaluation de compétence particulière le simulateur est agréé.*

Lorsque l'**entité utilisant le simulateur pour évaluer des compétences** dépose une demande officielle d'agrément, peut-elle (de sa propre initiative) joindre à cette demande un rapport d'experts externes ?

L'**entité requérante** peut fournir l'analyse nécessaire, telle qu'exigée par l'ES-QIN partie III, chapitre 2, point 1.2, qui peut être prise en considération par l'autorité compétente avant d'accorder ou de refuser l'agrément.

Plus précisément, une documentation supplémentaire pourrait être utile, lorsqu'une description des exigences techniques et fonctionnelles applicables au simulateur a été fournie par le fabricant dans le cadre du contrat d'acquisition ou d'entretien régulier.

Afin d'éviter que l'**entité requérante** ne fasse appel à des experts externes peu fiables ou pas connus, des experts externes indépendants peuvent être contactés. Les fabricants ne sauraient être considérés comme des experts indépendants.

## 5 PARTIE IV, ANNEXE 2, DEUXIÈME PHRASE

Le test auditif est, de toute façon, effectué à l'aide d'un audiomètre conforme à la norme ISO 8253-1:2010 ou à une norme équivalente.

Quelle est la méthode de test alternative supplémentaire applicable aux cas envisagés dans la deuxième phrase ?

La méthode de test alternative supplémentaire applicable aux cas envisagés dans la deuxième phrase est un test d'audiométrie vocale, reconnu au moment de l'examen dans les lignes directrices de l'association d'experts médico-scientifiques nationaux compétents. Le test peut être effectué avec ou sans aide auditive, comme indiqué dans la première phrase.

## **6 PARTIE V, CHAPITRES 1 ET 2, STANDARDS POUR LES CERTIFICATS DE QUALIFICATION DE CONDUCTEUR, LES CERTIFICATS DE QUALIFICATION D'EXPERT EN GNL, D'EXPERT EN NAVIGATION A PASSAGERS ET LES LIVRETS DE SERVICE COMBINÉS AUX CERTIFICATS DE QUALIFICATION**

Les certificats de qualification de conducteur, certificats de qualification d'expert en GNL, d'expert en navigation à passagers et les livrets de service combiné aux certificats de qualification doivent comporter un code-barres 2D contenant un lien vers la base de données européenne des équipages. Il existe différents types de code-barres 2D.

**Quel type de code-barres 2D doit être utilisé ?**

Un code QR contenant un lien vers la base de données européenne des équipages et la CID du titulaire doit être utilisé sur le certificat de qualification de conducteur, le certificat de qualification d'expert en GNL, d'expert en navigation à passagers et sur le livret de service combiné aux certificats de qualification.

## **7 PARTIE V, CHAPITRES 1 ET 2, TEXTE LIBRE POUR LES CODES 07 A 09 (RESTRICTIONS ET MESURES D'ATTENUATION LIEES A L'APTITUDE MEDICALE)**

Dans les certificats de qualification de conducteur et dans les livrets de service combinés aux certificats de qualification des membres d'équipage autres que les conducteurs, les informations relatives à l'aptitude médicale comprennent trois codes qui, le cas échéant, doivent être renseignés en texte libre.

En ce qui concerne les restrictions et les mesures d'atténuation liées à l'aptitude médicale, comment les codes à deux chiffres 07 à 09 doivent-ils être renseignés dans le certificat de qualification et dans les livrets de service combinés aux certificats de qualification pour les membres d'équipage autres que le conducteur ?

Les codes à deux chiffres doivent être inscrits, directement suivis du texte libre sans répéter la description de la restriction telle que prévue par les codes 07 à 09.

En tant que texte libre pour la rubrique 07 doit être indiqué le numéro ENI. En l'absence de numéro ENI doit être indiqué le nom du bateau.

En tant que texte libre pour les rubriques 08 et 09, doivent être indiquées la désignation du secteur du bateau et de la tâche à effectuer, dans la langue dans laquelle a été délivré le certificat. L'autorité compétente peut décider de répéter le secteur / la tâche dans une langue étrangère couramment comprise en Europe (anglais ou allemand).

## 8 PARTIE V, CHAPITRES 1, 2 ET 4, CERTIFICAT DE QUALIFICATION DE CONDUCTEUR, CERTIFICAT DE QUALIFICATION D'EXPERT EN GNL OU EN NAVIGATION A PASSAGERS, LIVRET DE SERVICE COMBINÉ AVEC DES CERTIFICATS DE QUALIFICATION ET LIVRET DE SERVICE

La photographie requise dans les modèles à suivre selon l'ES-QIN doit-elle à chaque fois répondre à des exigences biométriques ?

Si possible, une photographie biométrique devrait être utilisée sur les documents relatifs aux équipages, car elle garantit que la personne est correctement représentée et donc identifiable dans le document.

Une photo de passeport est biométrique si elle répond à certaines exigences qui contribuent à faciliter la reconnaissance faciale.

Au niveau international, les réglementations varient considérablement, mais les exigences sont généralement les suivantes :

- photo prise de face,
- position prédéfinie de la tête dans l'image,
- fond non structuré,
- expression neutre du visage,
- bon éclairage sans reflets ni ombres sur le visage et l'arrière-plan.

## 9 PARTIE V, CHAPITRES 1, 2, 4 ET 5, STANDARDS POUR LES MODÈLES DE DOCUMENTS DES ÉQUIPAGES

Comment est défini le « numéro de document » à quatre chiffres (SSSS), qui fait partie du numéro de série des certificats de qualification de conducteur, d'expert en GNL et d'expert en navigation à passagers, ainsi que des livrets de service et livres de bord ?

Pour les livrets de service contenant des certificats de qualification, les livrets de service et les livres de bord, le « numéro de document » à quatre chiffres est un numéro de série pour le type de document concerné délivré par l'autorité de délivrance concernée. Le numéro est attribué indépendamment du titulaire du document ou du bâtiment auquel est délivré le livret de service ou livre de bord.

Exemple : le premier livret de service délivré par l'autorité X porte le numéro 0001, le deuxième porte le numéro 0002, qu'il soit ou non destiné à la même personne :

- 1) L'autorité compétente autrichienne délivre le premier livret de service à la personne X. Le document porte le numéro de série suivant : SRBAT010001.
- 2) La même autorité compétente autrichienne délivre le deuxième livret de service à une autre personne Y. Le document porte le numéro SRBAT010002.
- 3) L'autorité compétente autrichienne pourrait donc délivrer son deuxième livret de service à la personne X, qui pourrait par exemple porter le numéro SRBAT010152.

Pour les certificats de qualification (y compris ceux figurant dans le modèle de livret de service combiné avec des certificats de qualification), le « numéro de document » à quatre chiffres est un numéro de série pour le type de document concerné de la personne concernée. Il est indépendant de l'autorité de délivrance.

Exemple : le premier certificat de qualification de conducteur délivré par l'autorité X à la personne A porte le numéro 0001 et le deuxième certificat de qualification de conducteur délivré à la personne A porte le numéro 0002, qu'il soit délivré par l'autorité X ou par toute autre autorité :

- 1) L'autorité compétente néerlandaise n° 1 délivre le premier certificat de qualification de conducteur à la personne A. Le certificat porte le numéro BMNL010001.
- 2) La même autorité compétente néerlandaise pourrait délivrer en même temps à la personne A son premier certificat pour la conduite au radar. Le certificat porte le numéro RANL010001.
- 3) Plus tard, l'autorité compétente autrichienne n° 1 délivre son deuxième certificat de qualification de conducteur à la personne A. Le certificat porte le numéro BMAT010002.

## 10 PARTIE V, CHAPITRE 2, STANDARDS POUR LE LIVRET DE SERVICE COMBINÉ AVEC DES CERTIFICATS DE QUALIFICATION

À chaque qualification enregistrée dans un livret de service correspond un numéro de série. Lorsque toutes les pages du livret de service sont remplies, le titulaire reçoit un nouveau livret, auquel correspond un nouveau numéro de série. Les qualifications inscrites dans l'ancien livret de service seront reportées dans le nouveau, qui peut être délivré par une autorité différente de celle qui a octroyé la qualification initiale.

- a) Lors du renouvellement d'un livret de service, les qualifications sont-elles enregistrées avec toutes les informations initiales, ou un nouveau numéro et une nouvelle date de délivrance leur sont-ils attribués ?

En cas de renouvellement du livret de service, les qualifications restent inchangées, toutes les informations sont copiées dans le nouveau livret. La date de délivrance initiale des qualifications devrait être inscrite dans le nouveau livret de service et le numéro de série initial devrait être conservé.

- b) Lors du renouvellement d'un livret de service, les qualifications sont-elles enregistrées avec toutes les informations initiales, ou un nouveau numéro et une nouvelle date de délivrance leur sont-ils attribués ?

Sous « autorité de délivrance » doit toujours être indiquée l'autorité qui a octroyé la qualification, telle que mentionnée dans l'ECBD.

- c) Lors du renouvellement d'un livret de service, les qualifications sont-elles enregistrées avec toutes les informations initiales, ou un nouveau numéro et une nouvelle date de délivrance leur sont-ils attribués ?

L'inscription de la qualification dans le nouveau livret de service n'est qu'une copie, qui peut également être délivrée par une autre autorité. La délivrance de la copie est validée par le cachet et la signature de l'autorité de délivrance de cette inscription, même si elle n'a pas enregistré la qualification initiale dans le précédent livret de service.

## 11 PARTIE V, CHAPITRE 2, STANDARDS POUR LE LIVRET DE SERVICE COMBINÉ AVEC DES CERTIFICATS DE QUALIFICATION

Selon la page 2 du modèle de livret de service combiné avec les certificats de qualification, un certificat de qualification peut expirer. La page 4 du modèle combiné, où sont indiqués le temps de service et le temps de navigation, ne contient aucune date d'expiration.

**Le livret de service combiné avec un certificat de qualification expiré peut-il encore être utilisé ou l'expiration du certificat de qualification impacte-t-elle et invalide-t-elle le reste du document ?**

Le livret de service et les certificats de qualification sont combinés en un seul modèle. Ils sont néanmoins considérés comme deux documents différents. Un certificat de qualification expiré n'a aucune incidence sur le livret de service, qui reste valable et peut continuer à être utilisé.

## 12 PARTIE V, CHAPITRES 2 ET 4, STANDARDS POUR LE LIVRET DE SERVICE COMBINE AVEC DES CERTIFICATS DE QUALIFICATION ET STANDARDS POUR LE LIVRET DE SERVICE

- a) La « page 1 du modèle » contient des informations relatives au titulaire et à la délivrance du document. Selon les caractéristiques physiques du document, la couleur Pantone bleu clair 290C doit être choisie pour la page de couverture, la couleur de fond étant blanche pour les pages intérieures.

À quoi se réfère « page 1 du modèle » ? S'agit-il de la page de couverture ou de la première page intérieure ?

La page de couverture n'est pas la page 1, il s'agit d'une page supplémentaire du modèle. La « page 1 du modèle » est la première page intérieure (couleur de fond blanche) qui comporte les informations relatives au titulaire et à la délivrance du document, conformément au modèle.

- b) Dans ce cas, quelles indications devraient figurer sur la page de couverture du livret de service ?

La page de couverture (couleur bleu clair : Pantone 290C) peut porter l'inscription « Livret de service » ou « Livret de service combiné avec les certificats de qualification » (dans la langue correspondante) afin de faciliter l'identification du document. En outre, la page de couverture peut porter le nom et le drapeau du pays, comme sur la page 1.

- c) À la fin des deux standards, il y a plusieurs pages contenant des « Instructions à l'intention des autorités de délivrance ». Ces instructions contiennent également un exemple d'une entrée complétée pour le temps de service et un exemple d'une page complétée pour les temps de navigation et les secteurs parcourus.

**Ces pages contenant des exemples peuvent-elles être intégrées dans le livret de service, bien qu'elles ne soient pas marquées comme « page x du modèle » ?**

Les pages « instructions à l'intention des autorités de délivrance » peuvent être intégrées dans le document délivré aux usagers, mais seulement tout à la fin, en tant que pages supplémentaires du document délivré. Fournir un exemple est utile aux usagers et contribue à ce que les documents soient complétés correctement.

Ces pages ne peuvent pas être insérées dans le modèle car cela constituerait une modification du modèle (avec un impact sur la numérotation et le contenu des pages).

## 13 PARTIE V, CHAPITRE 5, STANDARDS POUR LE LIVRE DE BORD

- a) La « page 1 du modèle » contient des informations relatives à la délivrance du document. Selon les caractéristiques physiques du document, le Pantone 187C rouge doit être choisi pour la page de couverture, la couleur de fond étant blanche pour les pages intérieures.

À quoi se réfère « page 1 du modèle » ? S'agit-il de la page de couverture ou de la première page intérieure ?

La page de couverture n'est pas la page 1, il s'agit d'une page supplémentaire du modèle. La « page 1 du modèle » est la première page intérieure qui comporte les informations relatives au titulaire et à la délivrance du document, conformément au modèle.

- b) Dans ce cas, quelles indications devraient figurer sur la page de couverture du livre de bord ?

La page de couverture (couleur rouge : Pantone 187) peut porter l'**inscription « Livre de bord »** (dans la langue correspondante) afin de faciliter l'identification du document. En outre, la page de couverture peut porter le nom et le drapeau du pays, comme sur la page 1.

